

Commerce

UE-Mercosur : Texte de l'accord

Pays ou région

Mercosur

Thèmes

Négociations et accords

commerciaux

Textes de l'accord

Avertissement : Le 29 juin 2019, l'Union européenne et les pays du Mercosur (Argentine, Brésil, Uruguay et Paraguay) ont conclu les négociations relatives aux volets commerciaux de l'accord. Cette étape a été complétée en juillet 2020 par la conclusion des négociations sur les composantes politiques et de coopération de l'accord. Le 6 décembre 2024, l'UE et le Mercosur sont parvenus à un accord politique sur un accord de partenariat UE-Mercosur amélioré.

Compte tenu de sa politique de transparence et de l'intérêt croissant du public pour les négociations commerciales, la Commission publie les textes relatifs aux volets commerciaux de l'accord de partenariat UE-Mercosur. Il s'agit des textes convenu en juin 2019, ainsi que les éléments améliorés et supplémentaires résultant des négociations entre mars 2023 et décembre 2024.

Afin de rendre plus transparents les résultats négociés en 2024 par rapport à ceux de 2019, la Commission publie également un [document explicatif](#) de ces éléments, qui complète le résumé de l'[accord de principe](#) pour 2019.

Les textes négociés sont publiés à titre d'information uniquement et peuvent faire l'objet de modifications ultérieures, notamment à la suite du processus de révision juridique. Ces textes ne préjugent pas du résultat final de l'accord entre l'UE et le Mercosur.

Les textes seront définitifs dès leur signature. L'accord ne deviendra contraignant pour les parties en vertu du droit international qu'après l'accomplissement par chaque partie des procédures juridiques internes nécessaires à l'entrée en vigueur de l'accord (ou à son application provisoire).

• [Clause d'intégration régionale](#)•

[Commerce de marchandises](#)

• [Annexe sur le calendrier d'élimination des droits de douane](#)

• [Appendice sur le calendrier d'élimination des droits de douane pour](#)

[l'Union européenne](#)• [Appendice sur le calendrier d'élimination des droits de](#)

[douane pour le Mercosur](#)

• [Annexe : Modifications du calendrier d'élimination tarifaire pour le Mercosur](#)

(nouveau)• [Annexe sur les droits à l'exportation](#) (révisée en 2024)

• [Annexe sur les droits à l'exportation : Brésil](#) (révisé en

2024)• [Annexe sur les monopoles d'importation et](#)

[d'exportation](#)

• [Annexe sur le commerce des vins et spiritueux](#) (<https://circabc.europa.eu/ui/group/09242a36-a438-40fd-a7af-fe32e36cbd0e/library/5b8a4622-ed87-41b0-9ea1-7e7a01c15b3a/details?download=true>)

• [Protocole sur les règles d'origine](#)

• [Règles d'origine spécifiques aux produits](#) (révisées en 2024)

• [Mesures spécifiques concernant la gestion du traitement préférentiel](#)• [Douanes et facilitation des échanges](#)

• [Protocole sur l'assistance administrative mutuelle en matière douanière](#)

• [Obstacles techniques au commerce](#) (<https://circabc.europa.eu/ui/group/09242a36-a438-40fd-a7af-fe32e36cbd0e/library/f607bc49-4040-4294-9598-d3ffe13168c8/details?download=true>)

- ◆ [Annexe sur les véhicules à moteur, leurs équipements et leurs pièces](#)
- ◆ [Mesures sanitaires et phytosanitaires](#)
- ◆ [Dialogues](#)
- ◆ [Défense commerciale et sauvegardes globales Sauvegardes bilatérales](#)
- ◆ [Annexe aux sauvegardes bilatérales](#)
- ◆ (nouvelle) [Commerce des services et établissement](#)
- ◆ [Annexe : Liste d'engagements de l'UE sur la prestation transfrontalière de services](#)
- ◆ [Annexe : Liste d'engagements de l'UE en matière d'établissement](#)
- ◆ [Annexe : Liste de l'UE des engagements du personnel clé, des stagiaires diplômés et des entreprisesvendeurs de services aux](#)
- ◆ [Annexe : liste de l'UE des fournisseurs de services contractuels et des professions libérales](#)
- ◆ [Annexe : liste du Mercosur des engagements de services et d'établissement](#)
- ◆ [Marchés publics](#) (révisé en 2024)
- ◆ [Annexe : Couverture de l'UE en matière de marchés publics](#) (révisée en 2024)
- ◆ [Annexe : couverture de l'Argentine en matière de marchés publics](#) (révisée en 2024)
- ◆ [Annexe : couverture du Brésil en matière de marchés publics](#) (révisée en 2024)
- ◆ [Propriété intellectuelle](#) (révisée en 2024)
- ◆ [Annexes à Propriété intellectuelle](#) (révisée en 2024)
- ◆ [Paiements courants et mouvements de capitaux](#)
- ◆ [Concurrence](#)
- ◆ [Subventions](#)
- ◆ Entreprises d'État, entreprises bénéficiant d'un statut exclusif ou spécial priviléges (<https://circabc.europa.eu/ui/group/09242a36-a438-40fd-a7af-fe32e36cbd0e/library/9ee4ca5e-ef06-44b5-911a-fd4336911b56/details?download=true>)
- ◆ [Commerce et développement durable](#)
- ◆ [Annexe au chapitre sur le commerce et le développement durable](#)
- ◆ (nouveau) L'[accord de Paris comme élément essentiel](#) (nouveau)
- ◆ [Transparence](#)
- ◆ [Petites et moyennes entreprises Règlement des différends](#) (révisé en 2024)
- ◆ [Annexes au règlement des différends](#)
- ◆ [Dispositions relatives au réexamen](#)
- ◆ (nouveau) [Protocole de coopération](#) (nouveau)
- ◆ [Définition des mesures](#) (révisée en 2024)